Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DVM_25_12_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DVM-25-12-01

OBJET : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public TUD'Bus pour la période 2025-2032)

Annexes : Avenants et horaires

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Douarnenez communauté est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1er juillet 2021. A ce titre, elle est responsable de l'organisation des services de transport collectif sur le territoire de Douarnenez communauté. Le contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau TUD'Bus a été attribué à l'entreprise le Cœur Bus et cars au 1er janvier 2025, pour une durée de 7 années.

Ce nouveau contrat intègre notamment de nouveaux services de transports à destination des communes rurales ainsi qu'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE).

Cette première année d'exploitation a permis de mettre en place ces nouveaux services et de travailler à des adaptations pour répondre de manière plus efficace aux besoins des habitants du territoire.

Le présent avenant vise à :

- → Adapter la desserte des lignes à destination des communes rurales afin de l'augmenter tout en optimisant les services existants.
- → Régulariser les ajustements concernant le service de location de VAE
- → Modification de la première tranche de réduction de la tarification solidaire

A) Renforcement des lignes vers les communes rurales

Ce renforcement de l'offre concerne les lignes régulières en circulation les mercredis et samedis, ainsi que le transport à la demande de type porte-à-porte dont les périodes de fonctionnement sont étendues à l'ensemble des communes rurales (les lundis après-midi, mardis matin, jeudis après-midi et vendredi matin).

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DVM_25_12_01-DE

Ces adaptations et renforts ont pour conséquence de proposer un service de transport chaque jour de la semaine (du lundi au samedi) pour toutes les communes de Douarnenez communauté.

B) Ajustements concernant le service de location de VAE

Par ailleurs, il vise à régulariser les ajustements effectués au cours de l'année concernant le service de location de VAE, qui rencontre un fort succès. De nouveaux vélos ont été achetés pour intégrer la flotte de location et les tarifs ont été révisés en juillet 2025. Ces adaptations réalisées en lien avec le délégataire n'ont pas eu d'incidence sur l'équilibre économique du contrat.

C) **Modification de la première tranche de réduction de la tarification solidaire**

Par ailleurs, un rapport de la cour des comptes concernant « la contribution des usagers au financement des transports collectifs urbains » invite la collectivité à revoir le seuil d'accès à la première tranche de réduction de la tarification solidaire en augmentant le seuil de Quotient familial (QF) de 600 à 635. La collectivité souhaite répondre favorablement afin d'être en conformité avec les préconisations de la cour des comptes.

L'augmentation du niveau de service pour les lignes 5, 6 et 7 a un impact sur l'équilibre économique de la DSP. En effet, l'ajout d'un aller-retour par demi-journée a pour impact une production de kilomètres et d'heures de conduite supplémentaires. Cependant, il convient de préciser que l'optimisation des kilomètres roulés actuellement à vide (haut le pied) limite le surcoût de cet accroissement de desserte. Une optimisation supplémentaire est réalisée sur la ligne 7 Douarnenez – Kerlaz – Le Juch par la mise en place d'un système en boucle avec départ et retour de la ligne de Douarnenez en passant par Kerlaz et Le Juch. Le surcoût pour une année est de 6 956,02 € HT (valeur 2023). Considérant la fréquentation actuelle de ces lignes, le prévisionnel de recettes reste inchangé. Ainsi la contribution financière forfaitaire (CFF) pour l'année 2026 et les années suivantes est modifiée selon le tableau présenté ci-après. Pour l'année 2026, cet ajout de desserte représente une augmentation de +0.76% des charges et de +0,93% de la CFF.

Montant HT en € (valeur initiale - 2023)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	CUMUL
Contribution financière base	773 368,96	749 286,24	743 910,95	753 944,98	771 048,64	747 952,69	756 353,42	5 295 865,87
Avenant n°1 Amélioration desserte communes rurales	773 368,96	756 242,26	750 866,97	760 901,00	778 004,66	754 908,71	763 309,44	5 337 602,00

L'impact de l'avenant n°1 est de **0,79%** sur le coût total de base du contrat.

Vu l'avis favorable de la commission mobilité du 27 novembre 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de transport collectif TUD'Bus,
- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez communauté à signer l'avenant, joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Henri SAVINA